

RAPPORT

Val-de-Travers, le 29 mars 2023

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de 450'000 francs pour le renouvellement d'une partie du parc véhicules des travaux publics



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1. INTRODUCTION

Le rapport qui vous est soumis aujourd'hui a pour but d'initier une nouvelle phase de remplacement d'une partie du parc des véhicules du service des travaux publics.

Les importants changements climatiques qui affectent déjà nos sociétés et qui vont encore s'accroître durant les années à venir nous obligent dès aujourd'hui à opter pour des solutions privilégiant une mobilité plus respectueuse de l'environnement avec une diminution drastique des émissions de CO₂.

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn), entrée en vigueur en 2021 stipule en son article 5 que le « canton et les communes veillent à garantir une utilisation économe et efficace de l'énergie, ainsi qu'à un approvisionnement énergétique diversifié. Leurs bâtiments, installations, véhicules et appareils seront conçus, choisis, adaptés et utilisés afin de servir de références auprès de la population et ainsi de l'inciter, par l'exemple, à poursuivre les buts de la présente loi. »

Elle indique aussi en ses articles 6 et 64 que les véhicules achetés par l'Etat et les communes doivent répondre aux exigences d'efficacité énergétique définies par le Conseil d'état et que les infrastructures, installations, véhicules et appareils servant aux transports publics et individuels de personnes et de marchandises doivent être conçus, montés et exploités conformément à l'état de la technique de manière à assurer une utilisation efficace de l'énergie et à diminuer les atteintes à l'environnement.

Le Conseil d'Etat prend les mesures de sa compétence afin d'encourager le recours à des motorisations de véhicule particulièrement économes en énergie et de promouvoir l'utilisation des transports publics, la mobilité électrique, la mobilité douce et les systèmes de partage de véhicule.

Le Conseil communal est convaincu qu'il est de notre responsabilité d'orienter nos choix au plus près de cette nouvelle loi par la dotation d'une partie de notre parc en véhicules électriques, en précisant toutefois que celle-ci n'interdit pas l'utilisation de motorisation thermique.



RAPPORT**2. INVENTAIRE**

A ce jour, pour mener à bien ses différentes missions, le service des travaux publics est doté d'un parc de 39 unités réparties entre véhicules ou machines, stationnés sur les sites de Fleurier et de Couvet. Depuis la fusion des communes, survenue en 2008, celui-ci a été revu à plusieurs reprises avec chaque fois comme cahier des charges l'obligation de répondre aux dernières normes environnementales en vigueur, de correspondre au mieux aux différentes missions du service, d'être adapté à la grandeur du territoire et cela de façon la plus rationnelle possible.

Marque	Année	Plaque	Expertise	Km	Heures	Urgent	Moyen	bon
Tracteur Class	2021	NE 49012	04.05.2021		322			X
Tracteur Landini	2000	NE 104351	26.10.2020		5'046	X		
Tracteur Newholland	2004	NE 232 vert	04.04.2018		4'556			X
Tracteur John Deere	2003	NE 205 vert	04.04.2018		5'872		X	
Tracteur John Deere	2003	NE 1181 vert	04.04.2018		5'770		X	
Mini tracteur Kioti	2014	NE 127845	26.10.2020		1'183			X
Mini tracteur Kubota 2200	2005	NE 159316	26.10.2020		2'338		X	
Mini tracteur Kubota	2005	NE 41680	06.09.2017		2'340			X
Mini tracteur Kubota 9200	1989	NE 127846	23.11.2016		8'037	X		
Mini tracteur LS	2013	NE 102252	25.10.2022		480			X
Tracteur John Deere 3045R	2018	NE 123879	17.10.2018		1'212			X
Chargeuse Krammer	2015	NE 876 bleu	14.09.2021		1'228			X
Pelle rétro Neuson 3003	2006			-	4'778	X		
Camion Unimog Travers	2016	NE 30917	05.12.2022	35'520				X
Camion Unimog Couvet	1984	NE 31875	29.02.2022	103'500		X		
Mini tracteur Kubota B3150	2018	NE 133149	18.12.2018		885			X
Elévateur TEU	2017	NE 591 bleu	06.06.2017		432			X
Chariot Manitou	2012	NE 364 bleu	18.10.2017		2'977		X	
Pont Isuzu gris	2019	NE 29375	22.03.2019	65'977				X
Pont Ford Ranger double	2017	NE 76892	30.03.2021	112'719				X
Pont Ford Ranger simple	2017	NE 3365	29.03.2021	95'710				X
Pont Toyota Hilux	2017	NE 43405	11.05.2017	80'246				X
Pont Isuzu	2019	NE 70916	14.01.2019	51'352				X
Pont Ford Routes	2011	NE 118272	13.01.2021	142'659		X		
Pont Ford PP	2011	NE 118093	23.12.2020	181'977		X		
Pont Isuzu Cimetière	2020	NE 118422	07.02.2020	29'151				X
Pont Peugeot Boxer	2011	NE 13028	09.12.2020	158'683		X		

RAPPORT

Fourgon Fiat Talento	2020	NE 30680	08.01.2020	36'654				X
Fourgon Peugeot Partner	2000	NE 116577	18.11.2016	156'542		X		
Balayeuse Schmidt	2018	NE 78 bleu	14.06.2018					X
Balayeuse Bucher	2012	NE 490 bleu	14.09.2021		7'117	X		
Compresseur Ammann	1986	NE 309 bleu	25.10.2022		524		X	
Pont Toyota vert	2006	NE 30599	20.01.2022	204'013		X		
Mini tracteur Lamborghini	2015	NE 116577	26.10.2020		1085			X
Tondeuse John Deere	2017	NE 127846	07.06.2022		876			X
Tondeuse John Deere	2017	NE 102252	25.10.2022		801			X
Fourgon Mazda Routes	2001	NE 107432	26.01.2023	49'232			X	
Tourisme Fiat Panda	2017	NE 156176	03.11.2017	64'113				X
Toyota Dyna	2003	NE 118093	22.06.2022				X	

3. HISTORIQUE DU RENOUELEMENT DU PARC

La première demande de crédit d'une somme de 495'000 francs a été acceptée en avril 2010 par votre Autorité. Il était question à l'époque d'adapter la structure du parc des véhicules hérités des neuf communes par la vente de certains véhicules et leur remplacement, car jugés trop lents, trop coûteux à l'entretien, plus adaptés en terme de polyvalence pour un usage été-hiver, ainsi que des vitesses de déplacement trop lentes au vu du nouveau territoire à entretenir.

A cette époque, la volonté de respecter les dernières normes environnementales était déjà mise en avant dans le [rapport](#).

Ce premier crédit a permis l'acquisition :

- de trois véhicules châssis-cabine double, six places 4x4 de marque Ford
- de deux véhicules de livraison équipés de lame à neige de marque Iveco, qui ont déjà été remplacés en 2016 par des véhicules Ford ranger
- d'un véhicule châssis-cabine deux places 4x2 de marque Peugeot
- et de deux saleuses portées

En 2012, c'est une somme de 61'500 francs, qui a été nécessaire en vue du remplacement d'un chariot de travail acquis par l'ancienne commune de Couvet en 1997, véhicule spécifique qui permet de soulever des charges et qui est toujours en activité à ce jour.

En 2013, c'est un crédit de 233'000 francs qui a été accepté par votre Autorité en vue du remplacement de l'une des deux balayeuses, machine acquise par la commune de Fleurier en 2007 et plus du tout adaptée aux missions et dont les coûts d'exploitation n'étaient plus raisonnables.

En 2015, un crédit de 250'000 francs a été accepté pour l'achat d'un véhicule lourd de marque Unimog en remplacement d'un véhicule de même type et de même marque acquis par la commune de Travers en 1994 avec plus de 200'000 kilomètres au compteur et en très mauvais état.

Et enfin, **en 2016**, un crédit cadre de 600'000 francs en vue du renouvellement d'une nouvelle partie du parc véhicule pour la période 2016/2019.

Il s'agissait de l'acquisition des véhicules suivants :

- Deux véhicules cabines pont de marque Ford Ranger et cela en remplacement de deux véhicules Iveco achetés dans le cadre du crédit de 2010
- Un véhicule cabine pont avec saleuse de marque Toyota
- Un véhicule cabine pont de marque Izuzu D Max
- Une balayeuse de marque Aebi
- Une voiture de tourisme de marque Fiat Panda véhicule du voyer
- Une pelle chargeuse de marque Kramer véhicule de démonstration vendu d'occasion.
- Un mini tracteur de marque John Deere
- Un mini tracteur de marque Kubota
- Un tracteur tondeuse de marque John Deere

Il est aussi à noter que certains véhicules ou partie d'équipement ont aussi pu être remplacés au fil du temps dans le cadre des budgets de fonctionnement alloués au dicastère des infrastructures. Aujourd'hui, nous pouvons constater que ces étapes et les choix pratiqués étaient judicieux et que le dimensionnement du parc véhicule est toujours adapté aux missions qui sont celles du service des travaux publics.

4. GESTION ET RENOUVELLEMENT DES VEHICULES

Par un programme d'entretien régulier auprès des entreprises locales pour une partie ainsi qu'au sein du petit atelier mécanique du service pour l'autre, il a été possible de retarder l'échéance du remplacement de certains véhicules achetés lors du premier crédit cadre de 2010 ou encore hérités des anciennes communes et pas encore remplacés à ce jour.

Aujourd'hui, l'analyse qui est faite sur cette partie du parc véhicules, quant à leur kilométrage ou aux heures d'utilisation, aux coûts d'entretien et à l'évolution du prix des carburants, à l'amélioration de la technique et aux enjeux climatiques qui sont les nôtres, nous amène au constat que le remplacement de certains véhicules devient inéluctable et que, pour ce faire, 20% de ce remplacement doit être réalisé par des véhicules plus propres, de type véhicules électriques. Ainsi, cette démarche serait un premier pas significatif.

Vous l'aurez bien compris, il ne s'agit pas ici de remplacer pour remplacer mais bien de remplacer des véhicules trop usés ou trop coûteux en termes d'exploitation et d'entretien ou ne se trouvant plus en adéquation face aux enjeux climatiques.

5. PROJET PROPOSE

Pour mener à bien une nouvelle étape d'assainissement, l'ensemble des véhicules répertoriés ci-dessous devraient être remplacés au cours des années à venir pour une somme de 842'000 francs.

Au vu des capacités financières de notre commune nous vous proposons dans un premier temps un crédit d'investissement d'une somme de 450'000 francs afin de procéder aux remplacements les plus urgents, indiqués dans la liste générale qui suit.

RAPPORT

Ford Transit Routes	NE 118872	2011	142'659 km
---------------------	-----------	------	------------

Ford Transit PP	NE 118093	2011	181'977 km
-----------------	-----------	------	------------



Ces deux véhicules utilitaires servent à transporter les collaborateurs des équipes sur les chantiers ; de plus, pour les missions hivernales, ceux-ci sont équipées de saeuses portées, d'où le besoin qu'ils soient équipés d'une transmission intégrale 4x4 et d'un pont basculant.

La forte corrosion, les pannes récurrentes, les coûts d'entretien en augmentation et les grandes difficultés à passer les expertises techniques nous poussent à remplacer ces véhicules par de nouveaux du même type tout en conservant pour les nouveaux véhicules les ponts en aluminium utilisés pour le salage et le chargement des différents matériaux inhérents aux missions des travaux publics, ainsi que pour d'autres missions communales.

Offre pour deux nouveaux véhicules châssis cabine 98'000 francs

→Le remplacement de ces deux véhicules est inclus dans le crédit qui vous est soumis aujourd'hui

Toyota Hilux	NE 30599	2006	204'013 km
--------------	----------	------	------------



Ce Toyota Hilux est utilisé par l'équipe des cimetières, pour les missions d'été, notamment pour le nettoyage des fontaines, et en hiver pour le déneigement du village de Couvet. Ce véhicule a été acquis par la commune des Bayards en 2006. Avec près de 200'000 km au compteur, son coût d'entretien devient important et les pannes courantes.

Offre pour un nouveau véhicule châssis pont 49'000 francs

RAPPORT

→Ce véhicule fera partie d'une demande de crédit ultérieure

Unimog Couvet	NE 31875	1984	103'500 km
Kubota 9200	NE 127846	1989	8'037 heures



Ces deux engins sont des vétérans, avec respectivement 37 et 33 ans de vie. Ils sont usés et leur entretien devient très onéreux et compliqué par le fait qu'il est difficile de trouver des pièces de rechange.

Pour l'Unimog (image de gauche) celui-ci est utilisé pour le déneigement et le fraisage, dans des conditions parfois extrêmes et avec des parcours en altitude comme le Châble et Sur le Crêt.

Offre pour un nouveau véhicule type tracteur, y compris accessoires, en vue du remplacement de l'Unimog 141'000 francs

Offre pour un nouveau mini tracteur 57'000 francs

→Ces deux véhicules feront partie d'une demande de crédit ultérieure

Peugeot Boxer	NE 13028	2011	158'683 km
Peugeot Partner	NE 116577	2000	156'542 km



Ces deux véhicules sont utilisés pour la récolte des déchets et l'atelier. Au vu de leurs missions, ceux-ci pourraient être avantageusement remplacés par des véhicules avec des motorisations entièrement électriques et ainsi permettre à notre commune de commencer la transition de son parc véhicules vers des solutions moins polluantes en terme d'émission de CO₂.

Offre pour deux nouveaux véhicules électriques type fourgon et pont 103'000 francs

→Le remplacement de ces deux véhicules est inclus dans le crédit qui vous est soumis aujourd'hui

Bucher Balayeuse

NE 490

2012

6'597 heures



Le service des travaux publics est doté de deux balayuses : tout d'abord, une machine Aebi acquise en 2018, d'une contenance de 2 m³. Cette petite machine est utilisée principalement pour le balayage des trottoirs et des passages étroits. Ensuite, la deuxième de marque Bucher acquise en 2012 plus grosse machine avec une contenance plus importante de 4 m³. Celle-ci est utilisée régulièrement pour des missions sur l'ensemble du territoire de notre commune. Elle comptabilise un grand nombre d'heures de travail et son entretien est de plus en plus coûteux et les pannes sont courantes.

Cette machine est tombée en panne en fin d'année 2022 et est actuellement arrêtée par le fait que les coûts devisés en vue de sa réparation s'élèvent à plus de 40'000 francs. Une machine d'occasion a été mise à disposition du service pour la fin de l'année 2022 afin de pouvoir terminer la saison.

Aujourd'hui, il s'agit de remplacer rapidement cette machine et cela pour une nouvelle période d'utilisation de dix ans. Dans un premier temps, il a été imaginé de pouvoir éventuellement louer un véhicule sur la période de mars à novembre. Malheureusement, cette possibilité n'est pas offerte, puisque seul un leasing est possible. La deuxième solution imaginée est l'achat d'une balayeuse, avec une motorisation thermique, équipée des dernières normes environnementales. Le coût estimé se monte à 250'000 francs y compris la reprise de notre ancienne machine et enfin une version entièrement électrique pour la somme de 450'000 francs.

En automne 2022, des tests grandeurs nature ont été effectués avec une machine électrique. Les résultats sont mitigés en raison de la durée d'utilisation fortement diminuée par la grandeur de notre territoire et les déplacements nécessaires, mais aussi le besoin d'installer des bornes de recharge à plusieurs endroits ou encore la durée de la recharge des batteries.

De plus, le coût d'investissement nous semble disproportionné et la question de l'acquisition d'une machine de ce type devra se poser pour notre commune d'ici quelques années en fonction de l'évolution technique du produit. Il nous semble raisonnable d'orienter nos investissements sur des éléments fiables car nous n'avons pas les moyens de prendre des risques par une exploitation qui peut être chaotique.

Nous vous proposons dès lors le choix d'une machine thermique de dernière génération.

Offre pour une nouvelle balayeuse 249'000 francs

→Le remplacement de ce véhicule est inclus dans le crédit qui vous est soumis aujourd'hui

Landini légende

NE 104351

2012

5'046 heures



Ce tracteur de marque Landini est utilisé depuis plus de 22 ans pour les différentes missions des travaux publics. En été, il est équipé d'une épareuse et durant l'hiver d'une lame à neige ou d'une fraiseuse pour les missions de déneigement des villages.

L'âge du véhicule, les nombreuses réparations et les coûts d'entretien importants nous portent à proposer son remplacement.

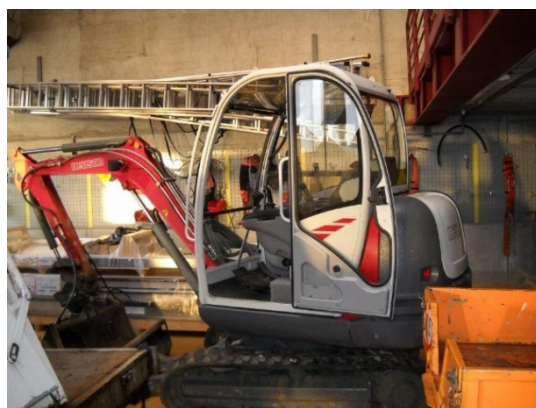
Offre pour un nouveau tracteur 120'000 francs

→Ce véhicule fera partie d'une demande de crédit ultérieure

Pelle rétro Neuson

2001

4'778 heures



Et enfin la dernière machine, une pelle rétro de marque Neuson de plus de 20 ans d'âge. Cette machine est utilisée par toutes les équipes et principalement par celle des cimetières pour le creusage des fosses, par l'équipe des routes pour le génie civil ainsi que celle des parcs et promenades pour la plantation d'arbres. C'est une machine simple à l'utilisation sans électronique embarquée. Nous proposons dès lors de ne pas la remplacer par une nouvelle machine mais de la reconditionner auprès du constructeur.

Offre pour une remise à niveau en usine 25'000 francs

→Cette remise en état fera partie d'une demande de crédit ultérieure

RAPPORT**6. PROJECTION DES COÛTS**

Deux véhicules châssis cabine	Fr.	98'000.00
Deux véhicules électriques	Fr.	103'000.00
Une balayeuse	Fr.	249'000.00
Sous-total (soumis aujourd'hui à votre Autorité)	Fr.	450'000.00
<i>Un véhicule pont</i>	<i>Fr.</i>	<i>49'000.00</i>
<i>Un tracteur avec accessoires</i>	<i>Fr.</i>	<i>141'000.00</i>
<i>Un mini tracteur</i>	<i>Fr.</i>	<i>57'000.00</i>
<i>Un tracteur</i>	<i>Fr.</i>	<i>120'000.00</i>
<i>Remise à niveau pelle rétro</i>	<i>Fr.</i>	<i>25'000.00</i>
Sous-total (à prévoir ultérieurement)	Fr.	392'000.00
Total	Fr.	842'000.00

Pour rappel, le taux d'amortissement varie selon le type de véhicule au regard des critères fixés par la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) (amortissement sur 5 ans ou 15 ans). Dans la liste ci-dessus, les véhicules suivants s'amortissent sur cinq ans : deux véhicules châssis cabine, un véhicule pont et deux véhicules électriques. Les autres s'amortissent sur une durée de quinze ans.

Ainsi, l'achat prévu des cinq véhicules sélectionnés dans le crédit proposé de 450'000 francs entraînera une charge d'amortissement supplémentaire de 56'800 francs durant 5 ans. L'amortissement supplémentaire redescendra à 16'600 francs les dix années suivantes. De son côté, le coût de l'argent s'élèvera à 4'500 francs annuellement.

L'achat de ces cinq nouveaux véhicules aura également un impact sur les comptes d'exploitation de l'entretien des véhicules. Une diminution de cet entretien est à prévoir mais dont l'impact reste difficilement chiffrable. Pour terminer, la reprise des véhicules remplacés devrait dégager des recettes d'environ 15'000 francs.

7. MECANISMES DE MAÎTRISE DES FINANCES

L'intégralité de la dépense, soit 450'000 francs, est soumise aux mécanismes de maîtrise des finances.

A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2023 s'élève à 1'747'700 francs.

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à cette limite, le vote du crédit se fait à la majorité simple.

8. CONCLUSION

RAPPORT

Ces nouvelles étapes d'investissement doivent permettre à la commune non seulement de continuer à moderniser le parc véhicules des travaux publics afin de permettre la réalisation des prestations relatives à l'entretien du domaine public mais aussi d'engager une transition énergétique vers l'utilisation de véhicules électriques et ainsi tendre vers les objectifs politiques internationaux, nationaux et locaux en matière de lutte contre les émissions de CO₂.

Il sera important de rester attentifs au développement d'autres types de motorisation propres afin de saisir les opportunités qui ne manqueront pas de se présenter dans les prochaines années (hydrogène et biogaz, notamment).

Cette option stratégique se doit d'être accompagnée d'une politique de production renouvelable consommée localement et s'inscrira dans le plan communal des énergies.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT :

LE CHANCELIER :

Frédéric Mairy

Christian Reber

ANNEXES :

- Projet d'arrêté

**CRÉDIT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE 450'000 FRANCS POUR LE RENOUELEMENT D'UNE PARTIE DU PARC DE
VÉHICULES DES TRAVAUX PUBLICS**



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS
vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 29 mars 2023 ;
vu le préavis positif de la commission des travaux publics, du 18 avril 2023 ;
vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 24 avril 2023 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

- Article premier** : Un crédit de 450'000 francs est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'une partie du parc de véhicules des travaux publics.
- Article 2** : La dépense sera enregistrée comme suit :
- Compte d'investissement n° 50600.00 *Biens mobiliers*
 - Entité de gestion n° 41 6150 *Routes communales (voirie)*
 - Projet n° 100.41.118 *Renouvellement parc véhicules de la voirie – 1^{ère} partie*
- Et amortie au taux de 6.5% ou 20% en fonction du type de véhicule.
- Article 3** : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 15 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
LE PRÉSIDENT : LA SECRÉTAIRE :

Florian Dreyer

Cécile Mermet Meyer